

Compte-rendu du comité d'hygiène et sécurité du 7 mai 2020

Ce comité d'hygiène et de sécurité a été exécuté en audio conférence .

Nous avons rédigé en intersyndicale une liminaire, que vous trouverez en annexe.

Aux problématiques que nous avons évoquées dans la liminaire, monsieur Dachicourt a répondu que le déconfinement serait progressif, que toutes les mesures seront prises, geste barrière, adaptation des locaux et de la réception qui pour l'instant ; ne sera que par téléphone ou exceptionnellement en rendez-vous mais possible seulement dans la mesure où chaque agent pourra être protégé.

Situation sanitaire.

il y a aujourd'hui une seule personne en suspicion covid.

Le médecin de prévention est intervenu pour préciser que les signes étaient extrêmement variables d'un individu à l'autre. Il pouvait y avoir 10 jours d'arrêt maladie ou 3 semaines. Dans certaines situations les signes disparaissent et ils reprennent. Il faut rester très prudent.

La question a été posée relative au test qui pourrait être fait sur les agents.

Le médecin de prévention a répondu que le test était prescrit par le médecin généraliste et elle a précisé que ce test n'était valable que si il était exécuté entre le 7^e jour de la maladie et le 14^e jour. Sinon il faut faire un test sanguin. Elle précise aussi que 50 % des tests sont négatifs alors que la personne est malade.

Plan de continuation d'activité.

Il y avait hier 6 mai 2020, 103 personnes en présentiel sur 186 agents prioritaires soit 25 % en direction ,38 % en SIP ,37 % en SIE , 15 % autres et 29 % en trésorerie, ce qui fait un pourcentage global de 29 % pour la DDFIP de l'Orne.

Il y a 54 personnes en télétravail aujourd'hui alors que avant l'épisode du covid, il y en avait trois à 4 %.

Stéphane Gilbert de FO a posé les conditions et les postures au niveau du télétravail dans la mesure où aujourd'hui le télétravail a été appliqué sans toutes les conditions qui étaient demandées avant l'épisode du covid.

Monsieur POUPLARD a répondu qu'effectivement, il n'y a pas de conventions signées entre les parties, juste seulement une autorisation puisque le télétravail n'a jamais été obligatoire et surtout pas imposé .

Bien évidemment, pour le futur , les conditions d'exercice du télétravail seront revues.

Un OS souhaitait évoquer la situation des agents en ASA., Garde d'enfants, personne vulnérable, autre.

Madame THIOLLIER a précisé que 169 agents était en ASA, donc 40 vulnérables. Elle n'était pas en mesure de nous communiquer les autres chiffres mais elle s'y est engagée.

Plan de reprise d'activité.

Les directions sont dans un impératif de répondre aux agents, aux usagers et aux partenaires (collectivité , conseil départemental

Le télétravail sera privilégié car les conditions actuelles sont dégradées.

Il existe aujourd'hui 92 agents équipés en portable. Il est prévu 40 solutions avec des PC fixes miniatures, qui pourront se fixer sur les box personnelles. Enfin il y aura quelques portables supplémentaires des stagiaires qui arriveront, les B comme les A, le 8 juin .

Les personnes qui pourront bénéficier du PC fixe seront ceux qui peuvent pouvoir télétravailler, en privilégiant ceux qui disposent les conditions matérielles suffisantes pour pouvoir télétravailler en bonne condition. C'est la direction qui déterminera les télétravailleurs qui seront équipés de ces matériels.

Un OS a attiré l'attention sur l'assurance des matériaux détériorés, de la situation accident du travail possible en cas de chute dans l'escalier.

Monsieur POUPLARD a précisé que l'État était son propre assureur, qu'en cas de détérioration du matériel, il sera changé, et en cas de chute, pendant les périodes de télétravail à domicile, celles-ci seront bien considérées comme des accidents du travail.

Nous avons précisé la difficulté de bien aménager des locaux pour le télétravail à domicile, ergonomique, place, bureau adapté, chaise.

Nous avons posé la question de l'incidence psychologique du télétravail. Le médecin de prévention nous a précisé avoir eu un seul retour actuellement sur les conditions d'exercice du télétravail dans l'ORNE. Elle a proposé une note qui sera envoyée aux télétravailleurs, afin d'avoir leurs ressentis. L'assistante sociale a précisé qu'il existe une fiche sur les postures à envoyer aux télétravailleurs. Ce principe a été accepté par la direction.

Présentiel.

Les aménagements des locaux qui accueillent les agents en présentiel, seront visés par l'inspecteur hygiène et sécurité. Nous avons précisé que la reprise serait effective normalement le 11 mai et que nous sommes le 7 mai. Il nous apparaît difficile pour l'inspecteur hygiène et sécurité de visualiser tous les locaux avant la reprise. Monsieur Dachicourt a précisé que la reprise serait progressive et que dans le cas où la situation matérielle ne serait pas correcte, le service fermera où n'ouvrira pas.. Monsieur Dachicourt a précisé la fin de l'état d'urgence officiel au 24 juillet.

Autorisation spéciale d'absence.

Jusqu'au 1er juin les autorisations spéciales d'absence pour garde d'enfants seront effectives sans justificatif.

Après le 1er juin, elles seront accordées sur justificatif de l'école fermée.

Pour les collègues qui voudront garder quand même, leurs enfants à la maison, il faudra poser des congés.

Conditions sanitaires de reprise pour le 11 mai.

Le cadre devra être adapté aux conditions sanitaires soit : Sens de circulation unique, espace commun aménagé, gel, lingettes désinfectantes, toilettes aménagées, plexiglass pour les éventuelles réceptions, marquage au sol.

Stéphane Guilbert de FO souhaite qu'il n'y ait pas de reprise si non aménagée.

Monsieur pouplard a répondu que il y avait déjà beaucoup d'agents qui travaillaient en condition sanitaire, que la reprise ne sera pas pour la totalité des agents au 11 mai.

Il demande aux syndicats de les prévenir immédiatement si nous avons connaissance d'une anomalie..

Nous avons sollicité la visite par les acteurs de prévention, accompagnés de certains membres du comité d'hygiène et sécurité des sites Ornais.

Madame Rion, assistante de prévention, doit se rendre sur place afin de vérifier les installations. Elle a déjà commencé sur deux sites.

L'inspecteur hygiène et sécurité nous a précisé qu'il attendait le feu vert de sa direction pour pouvoir se rendre sur place.

Monsieur POUPLARD nous a informé que la cité administrative sera fermée au moins jusqu'au 18 mai et que la banque d'accueil aménagée aura le temps de s'installer d'ici le 18 mai.

Stéphane Guilbert de FO a demandé si un agent de sécurité était prévu pour le moment de l'ouverture au public.

La discussion avec la préfecture aura lieu afin d'évoquer cette possibilité.

De toute façon, la réception du public n'est pas encore d'actualité.

Seul des rendez-vous pourront avoir lieu, dans des situations particulières...

Produits sanitaires.

Il y aura du gel , des lingettes et des sachets de recyclages pour chaque agent qui doivent tous être équipé avec son matériel dans les semaines qui viennent . Il y aura un petit sachet pour les mouchoirs ou tout autre matériel souillé afin de protéger les personnels de ménage.

Les gants ne sont plus conseillés. Nous avons posé la question de savoir l'utilisation qui sera fait des gants que la direction a acheté. La question sera étudiée.

Pour le public , il y aura mise à disposition d'un distributeur de gel à pédale afin d'éviter la contamination , la fourniture de masques chirurgicaux et la distanciation physique automatique et obligatoire.

Le médecin de prévention a précisé que dans le cas du stagiaire en apprentissage , la distanciation de 1,5 m sera difficile à respecter voire impossible. Dans cette hypothèse, le masque sera obligatoire. La direction dispose de 4000 masques aujourd'hui dont la durée d'utilisation est évaluée à 4 heures.

La question d'un agent avec un conjoint fragile a été évoquée. Il n'existe aucun texte précisant se fait . le conjoint ne concerne pas la DGFIP. Il convient pour l'agent de voir avec le médecin traitant qui peut éventuellement appliquer les dispositions arrêt maladie .

Réception du public .

Aucune date n'est prévue à ce jour. Tout sera fait pour éviter que les gens viennent. Il a été fait un résumé des 10 questions qui reviennent assez régulièrement lors d'une réception avec les réponses adéquates et ce courrier sera envoyé à la presse.

Divers

Monsieur Dachicourt a reprécisé les trois catégories applicables lors de cet épisode sanitaire.

La catégorie 1 qui est le plan de continuation d'activité : Campagne IR, aide pour les entreprises, paye pour les trésoreries entre autres.

La deuxième catégorie concerne le plan de reprise activité avec la mise à jour de l'IR et de la taxe d'habitation et pour les trésoreries, les titres etc et le troisième qui sera la reprise définitive.

Nous avons posé aussi la question de savoir si chaque agent est informé de sa position au 11 mai si il doit ou non reprendre son activité et se rendre sur son lieu de travail.. La réponse a été négative. Monsieur Dachicourt s'est engagé ce que chaque agent en ASA aujourd'hui , soit informé de sa situation le 11 mai.

La direction a sollicité les membres du comité d'hygiène et sécurité pour la prise en charge de matériel relatif à Domfront Argentan et Alençon sur la mise en sécurité des agents.

Après discussions et explications, les organisations syndicales ont voté pour à l'unanimité. Nous avons considéré que c'était pour la protection des agents et que dans ces conditions , nous ne pouvions pas émettre un avis défavorable..

la reunion s'est termin »e vers 17 heures